

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 31 Août 2021

L'an deux mille vingt et un le trente et un août à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence du Maire Monsieur Philippe ARIES

Nombre de Membres en exercice : 15  
Présents 11  
Votants 15                      Date de convocation : 26/08/2021

**Présents** : Philippe ARIES - Magali ARNAUD - Didier BRUNEL - Éric FAUSSURIER - Marie-Agnès ACHAINTE - Catherine Bruneton - Catherine LIROLA - Isabelle DURAND - Jean-Michel VALLOT - Marie-Claude FOREST - Sébastien SOUTRENON

**Pouvoirs** : Marie- Christine FEUILLATRE à Isabelle DURAND  
Christian PEILLON à Didier BRUNEL  
Emmanuel MARILLIER à Catherine LIROLA  
Yves MEILLER à Marie-Agnès ACHAINTE

**Secrétaire de séance** : Marie-Agnès Achaintre

🚩 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 juin 2021 à l'unanimité

### **DELIBERATIONS :**

#### 🚩 **CONVENTION SIGNALÉTIQUE**

Afin d'améliorer la qualité de l'affichage sur le territoire labellisé « Parc naturel régional du Pilat », le Parc, les EPCI membres, les Départements 42 et 69 et les DDT 42 et 69 ont rédigé en 2017 un Guide d'affichage et de signalétique

La Communauté de Communes est compétente pour la mise en œuvre d'une signalétique d'information locale sous forme de micro signalisation. Toutefois, la prise en charge financière suit la répartition suivante :

A l'installation, le coût sera financé à 65% par la CCPR et 35% par les Communes pour ce qui concerne la fourniture et la pose des mâts. Les lattes seront prises en charge par le demandeur à hauteur de 100% (commune ou entreprise).

Délibération votée à l'unanimité

#### 🚩 **TARIFS**

Lors des repas à la cantine, les enfants scolarisés à Roisey ont besoin d'un accompagnement permanent pour assurer un service correct du fait de leur âge. Trois employées communales et une animatrice de la SPL assurent le 1<sup>er</sup> service pendant que 2 autres animatrices SPL gèrent les enfants du 2<sup>ème</sup> service.

Les frais inhérents à ce repas (surveillance des enfants pendant la pause méridienne, aide aux plus petits pour le repas, ménage...) étaient pris en charge par la commune et une subvention de la CAF.

La CAF a supprimé son aide le 01/01/2020 car il n'y avait pas de facturation séparée « coût du repas et coût accueil périscolaire méridien en fonction du quotient familial ».

Du 01/01/2020 au 31/10/2020 la SPL a pris en charge cette perte. Depuis le 02/11/2020 c'est la commune qui supporte cette perte de prestation soit 4158.60€ HT.

Cette situation ne peut perdurer nous devons donc mettre en place une double facturation à partir de la rentrée scolaire 2021/2022 pour les enfants qui déjeunent à la cantine de ROISEY.

La proposition est la suivante :

A partir du 01/09/2021 les tarifs seront les suivants :

- Facturation du repas, tarif inchangé depuis au moins 5 ans soit 5.00€
- **Facturation par la SPL du temps périscolaire méridien :**
  - 0,10 € / repas pour un quotient familial inférieur à 700
  - 0,20 € / repas pour un quotient familial supérieur à 700

La commune gèrera la facture des repas.  
la SPL gèrera les factures du temps méridien.

Délibération votée à l'unanimité

#### **SAGE**

Cette convention existait depuis 2015 et se termine cette année. Il faut donc délibérer pour demander au SIEL-TE la prolongation de l'assistance à la collectivité dans la gestion énergétique de son patrimoine.

Le détail des prestations est précisé dans la convention annexée à cette délibération.  
L'adhésion à ce service est prise pour une période de 6 ans, renouvelable par décision expresse de la commune par analogie avec les autres services mis en place par le SIEL.  
Le montant de la contribution que la commune s'engage à verser annuellement au SIEL s'élève donc à 710 €.  
Cette contribution est révisable chaque année, selon la population INSEE calculée (valeur au 1<sup>er</sup> Janvier).  
Ce montant est versé au SIEL au cours du premier semestre de l'année considérée.

Cette délibération est votée à l'unanimité

#### **COUPES FORESTIERES**

Nous avons établi avec l'ONF un programme de coupes annuelles.  
Une coupe d'environ 1 000m<sup>3</sup> de Douglas est prévue en 2022

Cette délibération est votée à l'unanimité

#### **ECLAIRAGE ABRI BUS**

On avait déjà pris la délibération pour installer un éclairage de l'abri bus. Il reste à prendre en compte le branchement ENEDIS (coût: 199€). C'est donc cette nouvelle délibération qu'il faut prendre.

Cette délibération est votée à l'unanimité

## DOSSIER BERAUD / MILLIER

Vente de la maison Millier à Couroulle. C'est suite au courrier du notaire qui demandait une régularisation de la cession de la parcelle A2222 à la commune qu'il faut prendre une délibération.

Nous avons rencontré la famille Millier et nous avons convenu de régulariser cette cession par un arrêté d'alignement.

Un courrier de demande d'arrêté individuel d'alignement a été envoyé à la mairie par Mme Beraud et Mr Millier attestant qu'ils rétrocèdent la parcelle cadastrée A 2222 au bénéfice de la municipalité pour l'euro symbolique. Il y est précisé que le mur au bord de la route communale appartient au propriétaire de la parcelle qui porte la maison d'habitation.

Cette démarche a été entreprise dans le cadre de la vente de leur maison, à la demande de leur notaire.

Cet arrêté a été fourni au notaire.

Une délibération votée à l'unanimité a été prise afin d'être transmise au notaire.

## QUESTIONS DIVERSES :

### TOUR A HIRONDELLES

La mairie a reçu un mail du collectif du CPN Colibri concernant la tour à hirondelles installée près de l'entrée sud de l'école et de la mairie.

Cette tour n'abrite pas d'hirondelle depuis au moins 3 ans. Les membres du collectif sont en réflexion sur son devenir. Il est possible de déplacer cette tour soit sur un autre lieu de Roisey soit sur une autre commune.

Le CPN Colibri demande un rendez-vous afin d'échanger sur ce sujet.

Le Conseil décide qu'il faut en discuter avec le collectif et voir si il est possible de trouver un lieu, sur notre commune, plus approprié à l'installation des hirondelles dans la tour.

### ANTENNE-RELAIS ORANGE

Quelques concitoyens ont envoyé un mail à la mairie afin de demander que la municipalité organise une réunion avec les habitants afin d'échanger sur ce projet afin qu'une décision éclairée soit prise.

Le conseil est favorable à l'organisation d'un débat public.

### PERSONNEL

Nous subissons un taux d'absentéisme important et récurrent qui génère des difficultés de gestion de la commune. Le CDG 42 n'est pas en mesure de nous trouver des remplaçants ce qui implique beaucoup de travail de la part des élus.

Le contrat de Mr Magnolon est prolongé d'un mois pour surcroît de travail.

Mme Stramondino, secrétaire de mairie, en arrêt depuis le 3 février 2021, est prolongée jusqu'au 8 octobre 2021. Nous n'arrivons pas à trouver un ou une remplaçante.

### SENTIER RURAL DE COUROULLE

Pour tout déclassement des chemins ruraux ou pour modification de son tracé il faut une enquête publique.

Au cas où la commune n'est pas demanderesse, il faut passer une convention avec les demandeurs pour que tous les frais soient à leur charge.

L'enquête sert à vérifier l'utilité du chemin pour l'ensemble des riverains ,en général avant de lancer quoi que ce soit , il est préférable de convoquer les riverains pour voir les problèmes éventuels.

Le parc pense qu'officialiser le tracé qui est actuellement emprunté est une très bonne chose pour la pérennité des parcours.

Deux solutions possibles :

- passer une convention avec le propriétaire pour le passage sur le chemin privé, ce qui officialise la pratique et dédouane le propriétaire de la responsabilité de ce passage de randonneurs.
- déclasser le chemin rural et intégrer le nouveau tracé ce qui engendre une enquête publique et un bornage, mais qui est une solution pérenne.

#### **MAISON ENTRE NORD DU BOURG :**

Le permis modificatif est passé tacite après l'instruction.

Des désaccords existent toujours entre les différentes parties.

Le tribunal a donné un avis favorable au propriétaire contre le constructeur.

Les propriétaires ont déposé un permis modificatif afin de rehausser la maison. L'accord a été donné par l'instruction.

La mairie confirme la décision du service instructeur.

#### **ASSOCIATION "Comme un jardin" :**

Cette association a proposé deux animations gratuites au jardin situé à l'entrée nord du bourg, les 14 et 20 août: jeux, musique et pique-nique.

#### **ENTRETIEN DES LAGUNES DU BRIAT :**

Un système de by pass a été mis en place afin d'étendre les boues sur un seul étage permettant ainsi à l'autre de sécher, en vue du faucardage.

#### **VOIRIE :**

La réfection de la voirie entre Chevalet et Sagnemorte va commencer le 3 septembre 2021.

#### **CONTROLE DES HYDRANTS (bornes incendies)**

Il se fera les 6,7 et 8 septembre 2021

#### **ECOLE**

Les nouveaux outils informatiques pour l'école et pour la mairie ont été livrés et installés ;

Concernant l'amélioration de la ventilation dans les classes, les fenêtres de l'école qui n'ont encore pas été changées, le seront pendant les vacances de Toussaint.

#### **AUTRES INFORMATIONS**

Il existe un nouveau lien entre le site de la mairie et le logiciel du cimetière.

Des habitants de notre commune ont fait remonter auprès d'élus des demandes de transport solidaire

Séance levée à 22h10

Date du prochain conseil : non définie